



CAHIER DES REPRÉSENTANTS DE PROXIMITÉ FO ST DENIS



Les représentants de proximité sont issus de la fusion des délégués du personnel (DP), du comité d'entreprise (CE) et du comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT) en une instance unique : le Comité Social et Economique (CSE). Ces représentants disposent d'attributions notamment en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et peuvent ainsi adresser leurs questions tous les mois à la Direction qui doit y répondre.

Notre syndicat FO vous présente les questions des représentants FO qui ont été posées à la Direction lors de la première réunion de représentants de proximité de St Denis le 23/09/19 :

Rentes d'invalidité



Nos collègues et ex-collègues en incapacité de travail/invalidité viennent (juin – juillet 2019) de subir **une baisse très importante et brutale de leurs rentes mensuelles d'invalidité (prévoyance Generali)**.

La diminution de leurs rentes peut atteindre des centaines d'euros par mois. De fait, certains sont mis en très grande difficulté et dans l'impossibilité de faire face à leurs engagements financiers. Rien ne leur a permis de prévoir l'ampleur de la diminution de leurs revenus. Ils n'ont pu prendre aucune disposition préalable pour y faire face. Une simple lettre, envoyée sans préavis, pour une baisse si importante de ressources peut conduire à des situations désespérées.

Les représentants de proximité FO demandent à Direction de bien vouloir rétablir les rentes à leur niveau précédent et de suspendre cette mesure.

Notre syndicat FO conteste les mesures prises qui vont à l'encontre des engagements de Generali.

Promotion, mobilité, recrutement



Les représentants de proximité FO demandent à Direction de répondre aux revendications FO suivantes concernant **les parcours de promotion, mobilité, recrutement** :

- ** Informer les salariés qu'ils ont le droit de refuser un test de personnalité sans risque pour leur évolution professionnelle.
- ** Communiquer aux salariés l'intégralité du résultat du test de personnalité et l'analyse qui en est faite.
- ** Le jury doit rendre un avis écrit communiqué au salarié en lui indiquant qu'il est en droit de le contester avec l'assistance de représentants des salariés.
- ** Informer les salariés et le CSE des modalités de conservation des résultats des tests et des avis des jurys (durée, support informatique ...).
- ** S'engager à détruire ces informations à la demande des intéressés et, en tout cas, au bout d'un certain délai à définir.
- ** Et puisque la procédure est engagée depuis janvier 2019, informer le CSE sur le nombre de salariés concernés par cette procédure, du nombre de résultats positifs et du nombre de résultats négatifs en distinguant les promotions avec ou sans mobilité et par classe.

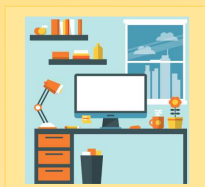
Restauration d'entreprise



Les représentants de proximité FO constatent **une dégradation scandaleuse en qualité, en hygiène, en variété, en coût et quantité de la restauration d'entreprise**. Les représentants de proximité FO sont également indignés par les conditions de travail subies par les salariés affectés à EUREST.

Les représentants de proximité FO demandent la rupture du contrat avec ce prestataire, contestent la délégation de gestion confiée à l'employeur et demandent que le CSE inscrive cette question à l'ordre du jour rapidement.

Télétravail



Les représentants de proximité FO demandent à Direction :

- **L'extension sans condition à 2 jours de télétravail** pour les salariés qui le sont déjà et qui le souhaitent (trop souvent les motifs de refus sont arbitraires et non valables).
- **L'octroi de tickets restaurants** pour les télétravailleurs **de St Denis** qui n'en bénéficient toujours pas.
- La possibilité d'extension à **3 jours de télétravail**.

Alternance (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation)



Les représentants de proximité FO demandent à la Direction **où trouver les grilles de rémunérations** pour les salariés en apprentissage ou en professionnalisation ?

A défaut de publication sur l'intranet Léo, ils demandent que ces grilles leur soient communiquées.

Réponses aux questions des délégués du personnel



Les représentants de proximité FO demandent à la Direction de procéder à la mise à jour sur l'intranet Léo en publiant **toutes les réponses aux questions de tous les délégués du personnel jusqu'en mai 2019**. Pour mémoire, nous rappelons que certaines réponses (depuis mars 2019 pour les DP DMO & DMS) n'ont jamais été transmises aux intéressés !

N'hésitez pas à contacter les représentants de proximité FO pour toutes vos questions !

Murielle B. (RP FO St Denis)
Benedicte G. (RP FO Nantes)
Suzanne M. (RP FO St Denis)
Jean Marie T. (RP FO Marseille)

Vous pouvez aussi prendre contact avec FO Generali :
Par e-mail : fogenerali@yahoo.fr et sur le site FO Generali <http://fogenerali.fr>